

ARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE
CANTON DE RIBECOURT
Commune de Tracy le Val

Compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal du six octobre deux mil seize

L'an deux mil seize, le six octobre à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué par un pli contenant l'ordre du jour, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Claude SERVAIS, Maire.

Membres présents : Claude SERVAIS – Jean-Paul COUDERT - Patricia FERREIRA – Liliane SALSO-GROSSHENNY - Michel LANGLET - Patrick BAKUM - Jacques CARPENTIER - Marie-France DORÉ - Frédéric BUQUAND – Mickaël FOUCHÉ - Kathy ORTEGA - Nadia GARCIA - Jérôme DÉHU

Absent (s) excusé (s):

Angélique SEARA a donné procuration à Jacques CARPENTIER

Justine BOURDON a donné procuration à Frédéric BUQUAND

Secrétaire de séance : Frédéric BUQUAND

A l'unanimité, le Conseil approuve le procès-verbal de la séance du 23 juin 2016

SE 60 (Syndicat d'Energie de l'Oise) : modification statutaire

Monsieur le Maire rappelle que la collectivité est adhérente au SE60. Il indique que le conseil syndical du SE60, qui s'est réuni le 27 juin 2016 a délibéré sur une modification statutaire lui permettant d'accompagner et soutenir les collectivités locales dans les démarches énergétiques et environnementales.

Grace à cette modification, les Communes membres pourraient, si elles le souhaitent, profiter de l'expertise du syndicat en matière énergétique suivant deux modalités distinctes :

- Soit dans le cadre d'une compétence optionnelle à laquelle elles adhéreraient
- Soit dans le cadre de conventions spécifiques (mise à disposition de services,) auxquelles elles pourraient souscrire

Le projet de modification statutaire porte également sur :

- La composition des Secteurs Locaux d'Energie suite à la création de deux « communes nouvelles » sur le territoire du Syndicat.
- La mise à jour de l'annexe relative aux compétences transférées par les communes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification des statuts du SE60.

Décision modificative n°2

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que certains crédits prévus au budget primitif de l'exercice 2016 sont insuffisants. Le prélèvement en faveur des communes défavorisées effectué par l'Etat sur le budget communal est plus élevé cette année (cela sous-entend que nous sommes considérés comme une commune riche). M. le Maire propose donc d'effectuer les virements de crédit ci-après :

Section de fonctionnement :

Compte	Opération	Libellé	Montant
73925	Dépense	FPIC	+2 902€
61522	Dépense	Bâtiments	- 2 902€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les virements de crédit ci-dessus.

Cinémomètre : convention de prêt

Pour lutter contre l'insécurité routière sur le territoire de notre commune, Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal qu'il convient d'entériner une convention de prêt pour le cinémomètre appartenant à la commune de Carlepont. Cette convention était auparavant passé avec la commune de Tracy le Mont. Cela permettra à la police rurale d'effectuer des contrôles de vitesse pour lutter efficacement contre l'insécurité routière sur notre territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise M. le Maire à signer la convention de prêt d'un cinémomètre avec la commune de Carlepont.

FPT : intégration d'un agent des services techniques suite à un départ en retraite

M. le Maire informe les membres du Conseil que Mme VERMOTTE Chantal est partie en retraite anticipée, elle a donc été radiée des cadres le 16 juin 2016. Il convient maintenant d'intégrer l'agent de remplacement. Cet agent est déjà fonctionnaire et est en disponibilité dans une autre commune, il s'agit donc d'une mutation. Il est proposé au Conseil Municipal de créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe pour un temps d'emploi de 17h00 hebdomadaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe pour un temps d'emploi de 17h00 hebdomadaire.

Pour des raisons professionnelles, M. FOUCHÉ Michaël quitte la salle du Conseil.

Implantation de places de stationnement

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la commission des travaux s'est réunie le 26 septembre pour l'implantation des places de stationnement dans les rues de Coucy, du Temple, du 4^{ème} Zouave, Pierre et Marie Curie et Jean Moulin. Il présente le schéma d'implantation défini par la commission des travaux. Il indique également qu'une réunion de présentation à la population aura lieu le 28 octobre 2016 à 18h30 à la salle des fêtes. Il rappelle que le but de cette action est de faire ralentir les véhicules limitant là aussi l'insécurité routière.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité valide l'implantation des places définie par la commission des travaux.

Questions diverses

Création d'un poste d'agent d'entretien temporaire :

Lors de la dernière coupe d'Europe, à l'issue d'un match de l'équipe de France, des individus ont « malmené » un réverbère sans intention de le détruire « ils s'amusaient » et malheureusement, c'est ce qui arriva.

Le montant des réparations s'élevant à 443,39 €, la famille du jeune qui a dégradé ce réverbère n'est pas en capacité de régler la somme due. M. le Maire propose au Conseil de recruter cette personne en CDD sur une durée de quinze jours. Cela lui permettra de rembourser en totalité le préjudice causé et lui apprendra à respecter le bien public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix pour, 2 contre et une abstention, décide de créer un poste d'agent d'entretien.

Déjections canines :

Pour des raisons d'hygiène, il est rappelé aux propriétaires de chiens de ramasser les déjections de leurs animaux, notamment sur les espaces dédiés aux enfants. Des sacs sont à disposition au secrétariat de Mairie. Le montant de cette infraction peut s'élever à 450 euros. M. le Maire indique que si cela persiste, il sera dans l'obligation de prendre un arrêté visant à interdire les animaux sur l'espace René DUMONT.

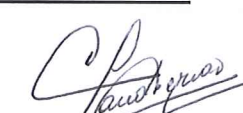
Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h45. Fait et délibéré au jour, mois, an susdits.

Frédéric BUQUAND


Secrétaire de séance



Claude SERVAIS


Maire